

RAPPORT ANNUEL 2008-2009



Ordre des géologues
du Québec

SOMMAIRE

page

i	Lettres de présentation
1	Message du Président
3	Rapport de la Présidente sortante
6	Activités du Conseil d'administration
6	Décisions
13	Admissions à l'Ordre
15	Rapport du Syndic
16	Rapports d'activités des comités
16	Comité de révision
16	Comité de discipline
16	Conseil d'arbitrage
17	Comité d'inspection professionnelle
17	Comité de surveillance de la pratique illégale
18	Comité de vérification
19	Comité des examinateurs
20	Comité des normes d'admission
20	Comité consultatif sur la géologie de l'environnement et de l'aménagement
21	Renseignements généraux
Annexe 1	Rapport des vérificateurs
Annexe 2	Tableaux de l'Office des professions concernant les articles 5 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

téléphone : (514) 278-6220
sans frais : 1-888-377-7708
courriel : info@ogq.qc.ca
Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, 28 septembre 2009

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Kathleen Weil

Montréal, 28 septembre 2009

Madame Kathleen Weil

Ministre de la Justice et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Robert Wares, géo.

Montréal, 28 septembre 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Robert Wares, géo.

**MESSAGE
DU
PRÉSIDENT**

Chers collègues,

Il me fait grand plaisir de m'adresser à vous, dans le cadre du huitième rapport annuel de l'Ordre au gouvernement, à titre de président. J'ai accepté la présidence du Conseil d'administration de l'Ordre, remplaçant ainsi Mme Isabelle Cadieux, dont le mandat comme présidente a récemment pris fin.

Je me joins aux autres membres du Conseil d'administration pour remercier chaleureusement Mme Cadieux pour son dévouement et son excellent travail. Mme Cadieux demeurera avec nous comme membre du CA.

Le rapport de la présidente sortante fait état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2008-2009. Je vous présente ici les orientations et objectifs principaux de l'Ordre pour l'exercice 2009-2010.

L'objectif le plus important pour le prochain exercice demeure la modification de la Loi sur les géologues pour élargir le champ réservé de l'exercice de la géologie. Dans sa forme actuelle, la Loi ne permet pas à l'Ordre de remplir sa mission principale, de protection du public, hors du domaine des ressources minérales. Ainsi des domaines d'application de la géologie qui ont un impact important sur la protection du public ne font pas partie du champ réservé de la Loi sur les géologues ni d'aucune loi professionnelle, tels :

- l'alimentation en eau souterraine,
- la protection contre la contamination des terrains,
- la protection de l'environnement,
- l'aménagement.

Ainsi, à titre d'exemple, n'importe qui peut faire une évaluation de contamination des sols dans le cadre de la réglementation actuelle, le public n'a qu'à s'en remettre au marché...

Les modifications proposées à la Loi visent à encadrer l'exercice de la géologie dans tous les domaines où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées.

Je dois souligner que le Québec fait exception dans cette réglementation car de telles dispositions sont en vigueur partout ailleurs au Canada. Le dossier de modification de la Loi stagne à l'Office des Professions depuis plus de trois ans.

La mise à niveau de la loi sur les géologues afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie est donc un dossier fondamental et stratégique qui est prioritaire pour l'Ordre dans l'année qui commence.

L'Ordre poursuivra aussi d'autres objectifs en application de sa mission en développant des outils pour améliorer l'exercice de la profes-

sion. Nous développons des orientations pour la formation continue et commençons à mettre en place des moyens d'offrir des formations appropriées aux membres. Nous publierons cette année plusieurs guides ou directives pour encadrer la pratique professionnelle. Deux projets sont déjà très avancés et seront finalisés après consultation des membres dans les prochains mois :

- un guide sur la tarification et les ententes contractuelles pour les services professionnels,
- les directives d'authentification des documents.

Enfin, l'Ordre compte développer des collaborations avec les institutions d'enseignement universitaire québécoises pour assurer le meilleur appariement entre les programmes donnant accès à la profession et les besoins de compétences de la profession, besoins en évolution constante.

Robert Wares, géo.
Président

**RAPPORT
DE LA
PRÉSIDENTE
SORTANTE**

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport des activités du Conseil d'administration et de l'Ordre des géologues du Québec durant l'exercice 2008-2009.

Le Conseil d'administration et l'Ordre ont continué le travail entrepris et amorcé de nouvelles initiatives selon les priorités de notre plan stratégique. Vous pourrez lire dans les pages qui suivent les principaux dossiers ou questions traités au cours de l'exercice 2009. J'attire votre attention sur les éléments suivants.

Faits saillants

Mobilité

La question de la mobilité des professionnels entre les provinces est presque réglé : sous peu, un géologue membre d'un ordre professionnel dans une province sera accepté d'emblée dans l'ordre correspondant de n'importe quelle autre province sans délai indu. Notez que le géologue a toujours le devoir de s'inscrire dans toute province où il exerce sa profession.

Exercice illégal

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter une attitude plus répressive face à l'exercice illégal et l'usurpation de titre. Des actions judiciaires suivront...

Parallèlement, le CCGP (Conseil canadien des géoscientifiques professionnels) se penche maintenant sur l'exercice illégal et des actions concertées seront entreprises par toutes les associations.

Projets de règlement

Comme vous le constaterez, des changements au Code des professions ont nécessité la révision de plusieurs projets de règlement en gestation de même que des règlements existants. Certaines exigences du Code, en particulier l'interdiction de détenir des fonds des clients, ont un impact réel sur la pratique de plusieurs géologues. Tout en déplorant les délais indus dans l'adoption des règlements par le gouvernement, le Conseil d'administration travaille en continuité pour améliorer les règlements existant ou pour concevoir de nouveaux règlements en vue d'assurer le meilleur encadrement de l'exercice des géologues.

Dossiers de longue haleine

D'autres dossiers sont toujours prioritaires pour l'Ordre mais vont nécessiter encore des efforts sur une certaine période pour se concrétiser. Il s'agit :

- du changement de la loi sur les géologues pour élargir le champ réservé d'exercice à l'eau souterraine, l'aménagement et l'environnement;
- de l'instauration de la formation continue.

Fonctionnement et permanence

L'exercice a vu des changements majeurs au secrétariat de l'Ordre:

- déménagement dans de nouveaux locaux et recours à

l'impartition pour les services de secrétariat ;

- révision complète du portail Internet de l'Ordre,
- mise en place d'un nouveau système de gestion de l'information des membres avec accès en ligne pour les membres. À ce sujet, notons que plus des 2/3 des membres se sont prévalu de l'inscription en ligne à l'inauguration du service en mars 2008 : les géologues sont parmi les professionnels les plus branchés !

Des initiatives utiles au développement professionnel ont aussi été lancées :

- enquête sur la rémunération faite conjointement avec nos collègues de l'Ontario à l'initiative de l'Ordre des géologues du Québec ;
- deux ateliers de formation offerts aux membres.

Contexte externe

L'exercice 2008-2009 a vu le monde entrer dans une période de turbulences économiques qui a entraîné une récession qui s'approfondissait à la fin de l'exercice. Les géologues ont été affectés de diverses façons par ces changements : les pannes du crédit commercial au printemps 2008 ont interrompu plusieurs développements miniers, la chute des marchés à l'automne 2008 a entraîné la disparition du financement pour de nombreuses entreprises d'exploration minérale. Les conséquences de ces turbulences sont une baisse de la demande pour les services de géologues en exploration. Néanmoins, après la période d'activité d'exploration effrénée des dernières années, les possibilités d'emploi pour les géologues demeurent bonnes. Il est cependant regrettable de constater que de nombreuses entreprises du secteur minier ont mis à pied de nombreux géologues et surtout des stagiaires. Ces mises à pied renforcent la précarité de la profession et risquent de décourager une partie de la relève dont les entreprises et la société ont un grand besoin...

OBJECTIFS DE L'ORDRE

Notre objectif demeure toujours et avant tout l'amélioration de l'exercice de la profession :

- en s'assurant que les géologues soient bien équipés pour faire face aux défis qui les attendent en travaillant avec les universités qui les forment et les employeurs qui encadrent les stagiaires.
- en fournissant des guides et normes de pratique et de la formation qui les aident à améliorer leur travail et
- en surveillant l'exercice pour sanctionner ou éliminer les comportements non éthiques ou non professionnels.

Je suis heureuse d'avoir eu le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que présidente au cours de la dernière année et remercie tous ceux qui œuvrent au sein de l'Ordre ainsi que les membres de leur appui.

Isabelle Cadieux, géo.
Présidente sortante

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la clôture des mises en candidatures le 1^{er} avril, le nombre de candidatures conformes égalait le nombre de postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs ont donc été déclarés élus par acclamation sans nécessiter de scrutin. Conformément au règlement, les nouveaux administrateurs entrent en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant la clôture du scrutin le 1^{er} mai.

Conformément au règlement sur les affaires internes de l'Ordre, Mme. Isabelle Cadieux a été élue présidente par les administrateurs lors de la première réunion suivant la clôture du scrutin, soit le 6 mai, 2008.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(JUSQU'AU 30 AVRIL 2008)

M. Raymond Z. Legault, géo., président

M^{me} Isabelle Cadieux, géo., secteur géophysique et ressources

M. Jean Demers, géo.

M. Serge Perreault, géo.

M^{me} Marie-Josée Lamothe, géo., secteur aménagement et environnement

M. Robert P. Wares, géo., vice-président

M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée

M. Pierre Carrier, administrateur nommé

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(APRÈS LE 1 MAI 2008)

M^{me} Isabelle Cadieux, géo., présidente

M. Jean-Louis Caty, géo.

M. Jean Demers, géo.

M. Raymond Legault, géo.

M^{me} Marie-Josée Lamothe, géo., secteur aménagement et environnement (jusqu'à août 2008)

M. Tony Hawkes, géo., secteur aménagement et environnement (après septembre 2008)

M. Robert P. Wares, géo., vice-président

M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée

M. Pierre Lachapelle, administrateur nommé

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2009, l'Ordre compte deux employés permanents, dont un à temps partiel :

- M. Alain Liard, géo, Directeur général et Secrétaire
- M Lan Vu, Conseiller aux affaires professionnelles

Depuis le 1 mai 2008, le soutien administratif au secrétariat de l'Ordre est fourni par Gestion PGA.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du huitième exercice de l'Ordre, le Conseil d'administration a tenu douze réunions, dont six par conférence téléphonique. Le Conseil se réunit normalement à chaque mois afin de minimiser les délais de traitement des demandes de permis.

À chaque séance, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre de même que ceux du Secrétaire et directeur général.

Réunion	Date	Lieu
70 ^e	23 avril, 2008	Conférence téléphonique
71 ^e	6 mai, 2008	Montréal, siège social
72 ^e	17 juin, 2008	Montréal, siège social
73 ^e	22 juillet, 2008	Conférence téléphonique
74 ^e	26 août, 2008	Montréal, siège social
75 ^e	15 septembre, 2008	Conférence téléphonique
76 ^e	21 octobre, 2008	Conférence téléphonique
77 ^e	18 novembre, 2008	Montréal, siège social
78 ^e	16 décembre, 2008	Conférence téléphonique
79 ^e	20 janvier, 2009	Montréal, siège social
80 ^e	17 février, 2009	Conférence téléphonique
81 ^e	30 mars, 2009	Montréal, siège social

DÉCISIONS DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en considération de nombreuses questions et a pris des orientations ou des décisions sous forme d'instructions au Directeur général ou de résolutions.

Principaux dossiers

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du Conseil d'administration sont la mobilité professionnelle, les changements au Code des professions, la réglementation, l'amélioration des procédures de l'Ordre, la loi sur les géologues, les contributions à diverses activités des autorités réglementaires et les questions liées à l'encadrement du travail des techniciens et technologues.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

La mobilité de la main d'œuvre est au cœur de plusieurs initiatives du gouvernement auxquelles l'Ordre a été appelé à réagir. Le Conseil d'administration a pris connaissance des diverses initiatives et a mis en marche les actions requises pour appuyer l'action du gouvernement. Comme la profession de géologue est très mobile, l'Ordre a déjà une tradition et des façons de faire pour accueillir les personnes formées à l'étranger. En conséquence, les efforts portent essentiellement sur l'intégration aux règlements des façons de faire établies. À ce chapitre, le Conseil d'administration a été dans l'obligation d'informer le gouvernement qu'il ne serait pas en mesure d'atteindre tous les objectifs fixés par le gouvernement en raison des retards dans l'adoption par le gouvernement de ses règlements visant

l'admission de nouveaux membres.

Nonobstant ces délais hors du contrôle de l'Ordre, le Conseil d'administration a poursuivi les démarches auprès de nos homologues des autres provinces afin de faciliter la mobilité des professionnels.

À défaut d'un organisme équivalent en France, aucune démarche n'a été entreprise pour établir une entente de reconnaissance mutuelle avec la France.

CHANGEMENTS AU CODE DES PROFESSIONS

Le Code des professions a été modifié en octobre 2008. Certains des changements requièrent des modifications aux règlements ou aux projets de règlement de l'Ordre que le Conseil s'est efforcé de faire. D'autres changements nécessitent des changements aux modalités de contrôle de l'exercice et même des changements aux façons établies. En particuliers, l'interdiction aux professionnels de détenir des sommes pour des clients cause un préjudice aux géologues en pratique privée qui doivent obtenir des avances de leurs clients dans de nombreuses situations. Le Conseil s'est donc attaqué à réviser la réglementation afin de parer à cette situation.

AMÉLIORATION DES PROCÉDURES

Le Conseil a autorisé des changements majeurs dans le fonctionnement du secrétariat de l'Ordre afin d'offrir de meilleurs services aux membres, aux candidats à la profession et au public.

1. Déménagement du siège social avec impartition des services d'appui clérical et administratif.
2. Mise en place d'un nouveau système informatique de gestion des informations des membres.
3. Création d'un nouveau portail Internet avec pour objectif d'en faire une fenêtre ouverte sur les activités de l'Ordre tout en offrant des services en ligne.

Outre ces changements majeurs au secrétariat, le Conseil s'assure de moderniser les procédures visant à assurer un traitement efficace et équitable des demandes de permis et des inscriptions.

ENCADREMENT DU TRAVAIL DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGUES

Au deuxième trimestre de l'exercice, le Conseil a été saisi des différents entre l'Ordre des technologues professionnels et plusieurs autres ordres des sciences et du génie. Avec l'appui de l'Office des professions et en collaboration avec tous les ordres concernés, le Conseil a abordé la question de l'encadrement professionnel du travail des techniciens. Au terme de l'exercice, aucune solution n'a été adoptée et discussions et études se poursuivent. Les pistes de solutions explorées nécessiteraient vraisemblablement divers changements aux lois constitutives de divers ordres. Dans la perspective de l'Ordre des géologues, plusieurs étapes de consultation auprès des entreprises sont à faire tout en explorant les possibilités de délégation sous la loi sur les géologues tout en assurant la protection du public. Ce dossier complexe sera continué au prochain exercice.

Résolutions

En excluant les résolutions concernant la délivrance de permis et les radiations de même que les procédures et la marche des réunions, 26 résolutions ont été adoptées par le Conseil d'administration. Les principales décisions par résolution du Conseil d'administration sont présentées ci-dessous (*le numéro de la résolution apparaît entre parenthèses*).

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le programme d'inspection professionnelle a été adopté par le Conseil d'administration. L'emphase sur les géologues exerçant en exploration minérale et en pratique privée a été maintenue (75.4.1a).

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Les procédures de surveillance et d'intervention pour contrer l'exercice illégal et l'usurpation du titre de géologue ont été modifiées en vue d'une approche plus agressive de poursuite pénale pour les cas détectés (78.10b).

Le Conseil d'administration a résolu d'intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre de géologue contre une entreprise et deux personnes (80.4.6).

RÈGLEMENTATION

Le Conseil d'administration déplore les retards indus dans l'adoption des projets de règlement déposés à l'Office des professions depuis 2004. Néanmoins, suite aux modifications au Code des professions, le Conseil d'administration a résolu de modifier les projets déjà déposés pour tenir compte des changements apportés au Code. Ainsi :

- Le projet de *Code de déontologie* a été modifié et transmis à l'Office des professions (79.7.2).
- Le Conseil d'administration a modifié le *Règlement sur les affaires internes de l'Ordre* qui a été transmis à l'Office des professions (81.7.2a).
- Le projet de *Règlement sur les modalités et autres conditions de délivrance d'un permis* a été modifié et transmis à l'Office des professions (81.7.2b). Le projet modifié vise, entre autres, à mieux encadrer les stagiaires.

En considérant les retards considérables dans la proclamation des nouveaux règlements, le Conseil d'administration n'a pas repris le travail de préparation de projets de règlements visant à parfaire l'encadrement réglementaire de l'exercice de la géologie.

Les projets qui demeurent ainsi en veilleuse concernent la création d'un comité de la formation, l'encadrement des stages de perfectionnement, l'établissement des normes de formation continue, et l'exercice en société.

COTISATIONS ET FRAIS

Il a été décidé de majorer les cotisations de 5% lors de l'exercice 2009-2010 (74.4.2).

La grille de cotisation pour l'inscription annuelle des membres pour l'exercice 2009-10 a été adoptée en principe (75.4.4).

Une réduction conditionnelle de cotisation a été consentie pour les stagiaires inscrits à temps plein dans un programme de formation universitaire (70.4.1).

La *Politique de cotisation des membres* a été modifiée pour prendre en compte la réduction décidée pour les stagiaires aux études et pour en faciliter l'administration (73.4.3c).

ADMISSIONS, RADIATIONS ET AUTORISATIONS

À chacune des réunions du Conseil d'administration, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal. Au cours de l'exercice, l'Ordre a délivré 46 permis de géologues, 17 permis temporaires en vertu de l'article 42 du Code et 55 autorisations d'exercice limité à des stagiaires. Dix-neuf géologues et vingt stagiaires ont été radiés suite à leur démission ou au non-paiement de la cotisation annuelle.

En application de l'article 42.4 du Code des professions (en vigueur depuis octobre 2008), le Conseil d'administration a délégué au Président le pouvoir de délivrer des autorisations spéciales (78.4.3).

PROCÉDURES ET POLITIQUES

Une *Politique sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction* a été adoptée afin d'encadrer la gestion de l'accès à l'information conformément aux régimes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicables aux ordres professionnels (79.4.3).

En application de l'article 62.2 du Code des professions (en vigueur depuis octobre 2008), une procédure de déclaration de réclamation d'assurance par les membres a été adoptée (78.10a).

AFFAIRES DE L'ORDRE

Gestion des affaires courantes

Une *Politique de services aux membres* a été adoptée en vue de circonscrire les activités de services dans lesquelles l'Ordre pourrait s'engager en respect de sa mission (73.4.3a).

Une *Politique de tarification des formations offertes* a été adoptée pour encadrer l'administration des activités de formation organisées par l'Ordre (73.4.3b).

Une *Politique de placements* a été adoptée pour la gestion des avoirs financiers de l'Ordre (77.4.3).

Rouyn-Noranda a été choisie comme lieu de l'Assemblée générale annuelle de 2009.

Le budget de l'exercice 2009-10 a été adopté (81.4.4).

Nominations

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées tel qu'énuméré ci-dessous :

Conseil d'administration

Charles Anthony Hawkes, géo., administrateur en remplacement de Mme Marie-Josée Lamothe, géo., suite à la démission de cette dernière (76.4.3).

Comité d'inspection professionnelle

Marc Boivin, géo. (74.8.1)

Comité de discipline

Micheline Pelletier : Secrétaire (75.7.1)

Comité des examinateurs

Hughes Leduc, géo., responsable du comité (81.8.1)

Interventions publiques

En avril 2008, l'Ordre a communiqué des recommandations au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs en vue des modifications à venir au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

En septembre 2008, l'Ordre a déposé un mémoire auprès du gouvernement dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 92 visant à créer un nouveau régime légal pour l'eau au Québec. Ce mémoire est disponible sur le portail Internet de l'Ordre.

En décembre 2008, l'Ordre a déposé des commentaires auprès du MDDEP dans le cadre d'une consultation concernant le projet de *Règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements d'eau*.

En mars 2009, l'Ordre a constitué un comité de travail en vue de préparer des commentaires et recommandations aux Autorités des marchés financiers concernant la modification à venir du règlement 43-101.

Honneurs

L'Ordre a attribué les prix du Mérite aux géologues suivants (75.9).

Michel Gauthier : Prix Côme-Carbonneau

Glenn Mullan : Prix du Mérite géoscientifique Ressources

Les prix ont été remis le 26 septembre 2008 lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de l'Assemblée annuelle des membres.

Bourses

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université Mc Gill. Ce programme de bourses s'appuie sur les contributions financières des entreprises minières **Mines Agnico-Eagle**, **Mines d'Or Virginia**, **Osisko Exploration** et **Canadian Royalties** et de l'entreprise de construction **Kiewit**.

Commandites

L'Ordre appuie des manifestations et événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a offert des contributions modestes (200 à 500\$) aux organisations suivantes :

- Prix de géologie à la Super Expo-sciences Bell;
- Soutien au concours de photos des étudiants du Département de géologie et génie géologique de l'U. Laval
- Soutien à la conférence de l'Association des étudiants des sciences de la terre aux études supérieures.
- Soutien aux « Jeux de géologie », organisé par les étudiants de l'ensemble des départements de géologie du Québec.

Admission à l'Ordre des géologues

Admission à l'Ordre

Cadre réglementaire

Le Conseil d'administration délivre des permis en application des règlements de la défunte Association Professionnelle des Géologues et Géophysiciens du Québec et des politiques établies. Depuis novembre 2007, une liste de diplômes de géologie est inscrite au *Règlement sur les diplômes donnant accès aux permis et certificats des ordres professionnels*. Malgré l'absence de règlement sur les équivalences ou de règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis, l'Ordre traite les demandes de permis selon des règles et procédures compatibles avec l'esprit du *Code des professions* actualisé. Cette façon de faire de l'Ordre résulte d'une longue tradition d'accueil de géologues formés partout dans le monde.

Ainsi, pour obtenir un permis de géologue, il faut :

1. détenir un diplôme reconnu ou une formation équivalente
2. démontrer une expérience appropriée (3 ans minimum)
3. réussir l'examen professionnel.

Les personnes qui ont la formation sans l'expérience requises sont admises comme stagiaires.

À ce jour, les membres de l'Ordre des géologues ont obtenu leur formation dans 175 institutions réparties dans 43 pays. De ce nombre, 41 institutions sont situées au Canada incluant 6 institutions qui délivrent ou délivraient des diplômes reconnus.

Reconnaissance de formation

Selon le processus en vigueur, le comité des examinateurs traite toutes les demandes de permis (à l'exception des demandes en vertu de l'article 41 du Code). Les demandes sont traitées en fonction de la formation selon une des trois catégories suivantes :

1. Diplôme reconnu : contrôle du diplôme.
2. Diplôme de géologie canadien : Le diplôme de géologie délivré par une université canadienne fait l'objet d'un contrôle détaillé pour valider l'adéquation avec les contenus recherchés.
3. Autre diplôme ou formation : La formation académique d'une personne ne détenant aucun de ces diplômes fait l'objet d'une évaluation approfondie par un expert avant d'être contrôlée par le comité des examinateurs.

L'évaluation peut résulter en une reconnaissance complète de la formation, une reconnaissance partielle ou la non-reconnaissance. Dans le cas d'une reconnaissance partielle, le candidat est invité à s'inscrire comme stagiaire pour lui permettre d'exercer sous la surveillance d'un géologue jusqu'à ce qu'il comble les lacunes notées.

En cas d'un refus, le candidat est avisé des lacunes relevées et invité

à parfaire sa formation avant de refaire une demande de permis le cas échéant.

Le Tableau 1 présente les nombres de demandes traitées et le résultat des analyses de ces demandes. Notez que ce tableau regroupe les demandes en fonction du lieu de formation et que les demandeurs formés au Québec ne détiennent pas tous un diplôme reconnu. Ces chiffres indiquent que:

1. avant 2004, les diplômés du Québec formaient plus de 85% des demandeurs et cette proportion diminue depuis à moins de 50% en 2008-09. Le nombre de demandeurs provenant de l'extérieur du Canada est en croissance;
2. la formation des personnes formées hors du Canada fait plus fréquemment l'objet d'une reconnaissance partielle. Les lacunes notées le plus souvent concernent les connaissances sur la géologie du territoire, connaissances qui ne sont pas enseignées hors du Canada.

Environ 8 % des candidats formés hors du Québec (au Canada ou ailleurs) ne réussissent pas à satisfaire aux exigences de formation de l'Ordre lors d'une première demande de permis.

Tableau 1 : Reconnaissance de la formation en vue de la délivrance d'un permis

Lieu de formation	demandes traitées			reconnaissance			reconnaissance partielle			aucune reconnaissance		
	Qc	Ca	HC	Qc	Ca	HC	Qc	Ca	HC	Qc	Ca	HC
Exercice												
2001-02	50	6	0	50	6	0	0	0	0	0	0	0
2002-03	170	2	20	163	2	8	0	0	6	7	0	6
2003-04	104	5	14	98	3	11	5	0	2	1	2	1
2004-05	57	12	22	50	12	11	6	0	11	1	0	0
2005-06	68	12	14	44	7	6	23	4	8	1	1	0
2006-07	74	12	17	74	10	5	0	0	10	0	2	2
2007-08	79	13	36	78	13	17	0	0	19	1	0	0
2008-09	34	4	40	32	4	23	0	0	14	2	0	3
<i>total</i>	636	66	166	589	57	81	34	4	70	13	5	12

Abréviations : Qc= formation au Québec; Ca= formé au Canada; HC= formé hors Canada

**RAPPORT
DU
SYNDIC**

Le syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo. a traité 2 dossiers durant l'exercice 2008-2009, à savoir 1 décision rendue du 01 avril 2008 au 31 mars 2009 et 1 dossier en traitement. Il n'y a qu'une enquête en cours. Le Syndic n'a déposé aucune plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre. Le Syndic n'a pas référé de dossier au Comité de la Pratique illégale.

Activités du syndic

▪ Enquête en cours au début de la période:	0
▪ Dossiers ouverts durant la période:	2
▪ Demande de conciliation en suspens au début :	0
▪ Demande de conciliation reçue :	0

Total des dossiers : 2

Évolution des dossiers

▪ Décisions rendues :	1
▪ Plainte disciplinaire déposée :	0
▪ Enquête en cours à la fin de la période:	1
▪ Conciliation en cours à la fin de la période:	0

Total des dossiers : 2

Nature des interventions du syndic

▪ Information obtenue du public :	0
▪ Information obtenue d'un membre :	0
▪ Demande d'enquête du public :	0
▪ Demande d'enquête d'un membre :	1
▪ Demande d'enquête du Conseil d'administration :	1
▪ Demande de conciliation :	0

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

<p>COMITÉ DE RÉVISION</p>	<p>Membres Myles A. Carter, géo., responsable du comité Roch Poulin, géo. Pierre Lachapelle, administrateur nommé</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité de révision n'a reçu aucune demande de révision de décision du Syndic et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.</p>
<p>COMITÉ DE DISCIPLINE</p>	<p>Membres M^e Jacques Parent, président André Bériault, géo. Jean-Marc Charbonneau, géo. Jean Descarreaux, géo. Rock M. Poulin, géo.</p> <p>Activités du comité durant l'exercice :</p> <p>Nombre de plainte(s) reçue(s) : aucune (0). Nombre de décision(s) rendue(s) : aucune (0). Nombre d'audience(s) du comité: aucune (0).</p> <p>Sanctions Aucune sanction n'a été imposée durant l'exercice.</p>
<p>CONSEIL D'ARBITRAGE</p>	<p>Membres Michel Maeyens, géo Michel Bardoux, géo</p> <p>Activités du conseil Au cours de l'exercice 2008-2009, le conseil d'arbitrage n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.</p>

<p>COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</p>	<p>Membres Pierre Beaudry, géo., Président du comité (jusqu'à octobre 2008) Alain Blanchette, géo. Philippe Cloutier, géo. Réjean Girard, géo. (jusqu'à juin 2008) Marc Boivin, géo. (depuis août 2008) Marcel Vallée, géo. ing. Serge Hébert, géo., Secrétaire du comité</p> <p>Surveillance générale L'exercice 2008-2009 constitue la troisième année des inspections du programme de surveillance générale. Suite à un processus de sélection, un inspecteur a effectué 35 visites d'inspection.</p> <p>Enquêtes particulières Durant l'exercice aucune enquête particulière n'a eu lieu.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité s'est réuni à trois (3) reprises au cours desquelles les principales réalisations ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme d'inspection incluant les critères de sélection des membres à inspecter. • Suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur les suites à donner dans chaque dossier individuel.
<p>COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE</p>	<p>Membres Jean Demers, géo. Robert Wares, géo.</p> <p>Mandat du comité Le comité a pour mandat d'effectuer des enquêtes auprès de personnes soupçonnées d'usurpation du titre de géologue ou d'exercice illégal de la géologie. Sur la base des rapports d'enquêtes qui lui sont remis, le cas échéant, ce comité recommande au Conseil d'administration de l'Ordre le dépôt de plaintes devant les tribunaux contre les présumés contrevenants.</p> <p>Activités de l'exercice Le comité a mandaté le secrétaire de maintenir une veille générale afin de détecter des instances d'exercice illégal. Des avertissements ont été transmis à des personnes qui utilisaient le titre de géologue ou un titre apparenté ou qui exerçaient la profession sans autorisation. Des accusations pénales pour usurpation du titre ont été déposées contre deux personnes et une entreprise (6 accusations), ces procédures étaient en cours lors de la fin de l'exercice.</p>

**COMITÉ DE
VÉRIFICATION**

Membres

Robert Wares, président
Anne Pouliot

Mandat

Ce comité du Conseil d'administration aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance du processus de présentation de l'information financière notamment le système de contrôle interne, le processus de vérification et les procédés appliqués pour superviser le respect des lois et règlements.

Le président de l'Ordre participe et appuie le travail du comité au besoin.

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité de vérification s'est réuni à deux reprises. Lors de ces réunions, le Comité a :

- revu le travail du vérificateur avec ce dernier. Il a ensuite recommandé l'acceptation du rapport du vérificateur par le Conseil d'administration.
 - passé en revue tous les postes des produits et des charges et a recommandé au Conseil d'administration l'approbation d'un budget pour 2009-2010.
-

**COMITÉ DES
EXAMINATEURS**

Membres

André D'Arçon, géo., responsable du comité (jusqu'à janvier 2009)
Marie-France Bugnon, géo.
Normand Goulet, géo.
Hugues Leduc, géo., responsable du comité (après janvier 2009)
Bernard Long, géo.
Robert Marquis, géo.
Michel Rocheleau, géo.

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des candidats au permis de géologue. Il recommande la délivrance des permis au Conseil d'administration sur la base de son évaluation.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a tenu douze (12) réunions qui ont permis de traiter de 105 dossiers. Ces dossiers ont été transmis au Conseil d'administration avec diverses recommandations d'acceptation ou de refus. En outre, le comité a collaboré à l'amélioration des procédures de documentation des dossiers de demande de permis.

Dans son travail, le comité vérifie que le candidat détient une formation et une expérience appropriées (incluant une expérience en contexte canadien). Un permis de géologue est recommandé pour le candidat qui détient la formation et l'expérience requises. En cas d'expérience incomplète, un statut de stagiaire est recommandé. Dans les situations d'une formation avec déficience limitée, un statut de stagiaire peut aussi être recommandé dans le cadre d'une reconnaissance partielle de la formation. Il est à noter que les candidats qui ne détiennent pas un diplôme reconnu peuvent provenir du Québec, du reste du Canada, ou d'autres pays. Enfin, comme le statut de stagiaire est temporaire, la personne à qui un statut de stagiaire est conféré déposera normalement une seconde demande pour obtenir de géologue. Ainsi, dans le tableau ci-dessous résumant la nature des recommandations, 27 des recommandations de délivrance de permis de géologue concernent des personnes préalablement acceptées comme stagiaires.

Formation	Total	Géologue	Stagiaire	Stagiaire avec conditions	Refus
Diplôme reconnu	50	24	26		
Autre diplôme, Québec	3	0	1		2
Autre diplôme, Canada	7	5	2		
Autre diplôme, extérieur	45	16	14	12	3
Total	105	45	43	12	5

<p>COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION</p>	<p>Membres Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) - Responsable Georges Beaudoin, géo. (U. Laval) Pierre Cousineau, géo. (UQAC) Pierre-André Garneau, géo. Alain Liard, géo. John Stix. (Mc Gill)</p> <p>Mandat Le Comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualifications pour permettre la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement et de praticiens exerçant dans les divers champs de la géologie.</p> <p>Activités du Comité Le comité n'a eu aucune activité durant l'exercice.</p>
<p>COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GÉOLOGIE DE L'AMÉNAGEMENT</p>	<p>Membres André Bériault, géo. Yves Leblanc, géo. et ing. Suzie Léger, géo. Marie-Josée Lamothe, géo., Martin Liard, géo. Martin Poulin, géo. Rock Poulin, géo. François Prud'homme, géo. Graeme Wallace, géo.</p> <p>Mandat Le Comité a un rôle de conseil auprès du Conseil d'administration visant l'amélioration et le contrôle de l'exercice de la géologie de l'aménagement et de l'environnement. L'exercice de la géologie dans ces domaines vise à assurer le bien-être, les intérêts et la sécurité du public en particuliers face aux risques naturels et induits, à l'utilisation de l'eau souterraine et à la contamination des terrains.</p> <p>Activités du comité Durant l'exercice, le comité a contribué à diverses interventions de l'Ordre concernant les lois et règlements encadrant la protection de l'environnement au Québec. Les principaux dossiers traités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Q2 r8 : commentaire sur les modifications à faire ou proposées au règlement sur les systèmes d'eau des résidences isolées. ● Projet de loi 92 : mémoire concernant le projet de loi visant à modifier le régime légal de l'eau au Québec. ● Projet de règlement sur les déclarations obligatoires de prélèvement d'eau : commentaires visant à améliorer l'application et l'efficacité du projet de règlement.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

L'Ordre des géologues décerne un permis de géologue en vue de l'exercice professionnel, et un « permis » de géologue stagiaire donnant droit à l'exercice de la géologie sous la supervision d'un géologue. Les permis sont délivrés par le Conseil d'administration en fonction des qualifications des candidats.

Les géologues stagiaires ne sont pas des géologues professionnels au sens du Code, mais, en accord avec les ordres professionnels de géologues au Canada, l'Ordre juge important d'assurer l'encadrement professionnel des diplômés durant la période pendant laquelle ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice autonome de la profession.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte quatre classes de membres:

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau avec plein droit d'exercice. Les détenteurs de permis temporaires ou restrictifs sont comptés avec les géologues.
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Tableau avec droit d'exercice limité.
3. les membres inactifs, inscrits au Tableau mais qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les membres retraités, inscrits au Tableau mais qui n'exercent plus tout en désirant demeurer en contact avec la profession.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis émis et de radiations au cours de l'exercice 2008-2009.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Statut	Géologue	Géologue stagiaire	Géologue inactif	Retraité
Nombre				
Début exercice	660	160	11	19
Décès	1			
Radiations	17		1	1
Fin exercice	732	186	8	20

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Géologue stagiaire	Géologue temporaire
Permis délivrés	43	55	19

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 17

Autorisations renouvelées : 1

COTISATIONS DES MEMBRES

Géologue	433.30 \$
Géologue membre OIQ	274.23\$
Géologue temporaire APGO	219.39 \$
Géologue retraité	106,50 \$
Géologue inactif	165,00 \$
Géologue stagiaire	235,00 à 433 \$

Notes :

1. outre la cotisation à l'Ordre, les géologues ont à payer :
 - la contribution à l'Office des professions dont le montant est décrété chaque année par le gouvernement, ce montant est de 20 à 25\$.
 - la contribution au programme d'assurances professionnelles obligatoire (10\$),
 - la cotisation au Conseil Canadien des Géoscientifiques Professionnels (25\$),
 - les taxes applicables.
2. les membres en pratique privée ont aussi à souscrire une police d'assurance responsabilité professionnelle et doivent fournir les détails de la police lors de l'inscription annuelle.
3. la cotisation des personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice est proportionnelle au nombre de mois restant dans l'exercice.

Annexe | RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
RÉSULTATS	2
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	3
BILAN	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 à 11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M. FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 mars 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 15 septembre 2009

RÉSULTATS**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
PRODUITS		
Cotisations	343 502 \$	300 618 \$
Cotisations - Assurance responsabilité	9 220	8 187
Cotisations - CCGP	22 550	21 250
Admission et examen	39 947	38 383
Formation continue	18 193	1 666
Revenus de placements	8 251	11 248
Autres produits	<u>14 561</u>	<u>15 245</u>
	<u>456 224</u>	<u>396 597</u>
CHARGES		
Frais d'administration (Annexe 1)	354 725	334 059
Formation continue	10 002	158
Bureau du syndic	2 991	1 750
Comité d'inspection professionnelle	9 859	8 350
Admission et examen	9 745	6 355
Contributions		
Bourses et activités étudiantes	5 875	5 106
CCGP	22 003	19 526
Conseil Interprofessionnel du Québec	<u>4 782</u>	<u>4 413</u>
	<u>419 982</u>	<u>379 717</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>36 242 \$</u>	<u>16 880 \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Surplus affectés aux immobi- lisations	Surplus non affectés	<u>2009</u>	<u>2008</u>
SOLDE AU DÉBUT	23 296 \$	104 500 \$	127 796 \$	110 916 \$
Excédent des produits sur les charges	(15 410)	51 652	36 242	16 880
Investissements en immobilisations	<u>32 424</u>	<u>(32 424)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
SOLDE À LA FIN	<u>40 310 \$</u>	<u>123 728 \$</u>	<u>164 038 \$</u>	<u>127 796 \$</u>

BILAN

31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	424 212 \$	233 114 \$
Placements temporaires (note 4)	75 454	201 043
Débiteurs	15 646	2 745
Frais imputables au prochain exercice	<u>25 008</u>	<u>27 709</u>
	540 320	464 611
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>40 310</u>	<u>23 296</u>
	<u>580 630 \$</u>	<u>487 907 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	72 597 \$	64 705 \$
Revenus reportés	292 995	243 406
Crédits reportés	<u>1 000</u>	<u>2 000</u>
	<u>366 592</u>	<u>310 111</u>
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus affectés aux immobilisations	40 310	23 296
Surplus non affectés	123 728	104 500
Réserve pour frais légaux	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>214 038</u>	<u>177 796</u>
	<u>580 630 \$</u>	<u>487 907 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



 Président

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	36 242 \$	16 880 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>15 410</u>	<u>7 966</u>
	<u>51 652</u>	<u>24 846</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(12 901)	70 244
Frais imputables au prochain exercice	2 701	(27 709)
Créditeurs	7 892	(15 824)
Revenus reportés	49 589	(41 261)
Crédits reportés	<u>(1 000)</u>	<u>(1 000)</u>
	<u>46 281</u>	<u>(15 550)</u>
	<u>97 933</u>	<u>9 296</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(32 424)</u>	<u>(23 887)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	65 509	(14 591)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>434 157</u>	<u>448 748</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	<u>499 666 \$</u>	<u>434 157 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constituée en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Ordre appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés concernant les instruments financiers suite à la publication des chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863 Instruments financiers - présentation. La direction considère que ces modifications n'auront pas une incidence significative sur ses états financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Placements temporaires**

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Matériel informatique	30 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Comptabilisation des produits**

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires
Débiteurs
Créditeurs

Détenus à des fins de transactions
Prêts et créances
Autres passifs

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Instruments financiers (suite)****Détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>VALEUR</u> <u>MARCHANDE</u>	<u>2009</u> <u>COÛT</u>	<u>2008</u> <u>COÛT</u>
Placements temporaires, acceptation bancaire échéant en juin 2009	75 907 \$	75 454 \$	201 043 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

5. IMMOBILISATIONS

			<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Mobilier de bureau	1 378 \$	575 \$	803 \$	765 \$
Logiciels	56 692	18 701	37 991	19 572
Matériel informatique	<u>4 803</u>	<u>3 287</u>	<u>1 516</u>	<u>2 959</u>
	<u>62 873 \$</u>	<u>22 563 \$</u>	<u>40 310 \$</u>	<u>23 296 \$</u>

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	424 212 \$	233 114 \$
Placements temporaires	<u>75 454</u>	<u>201 043</u>
	<u>499 666 \$</u>	<u>434 157 \$</u>

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion échéant en avril 2011. Les versements annuels exigibles sont de 110 000 \$ pour la première année. Les montants annuels des autres années seront majorés de l'indice du coût de la vie pour le Québec.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

9. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2009.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	143 340 \$	181 126 \$
Secrétariat	100 833	---
Assurances	7 774	7 751
Déplacements et événements	24 578	33 079
Frais de bureau	19 358	18 462
Honoraires professionnels	22 159	36 270
Intérêts et frais bancaires	3 264	1 301
Loyer et frais connexes	7 654	27 742
Mauvaises créances	1 190	370
Postes et messageries	4 277	7 247
Publicité	---	6 900
Télécommunications	4 888	5 845
Amortissement des immobilisations	<u>15 410</u>	<u>7 966</u>
	<u>354 725 \$</u>	<u>334 059 \$</u>